



Règlement de la randonnée cycliste

Thème de la manifestation : Randonnées cyclistes sur la vélo-voie des lacs avec pique-nique.

Description : Les vélorandos de l'ALT10 offrent la possibilité aux usagers et aux personnels du CSAPA10 et d'OPPELIA d'effectuer en vélo électrique ou mécanique l'un des 3 parcours proposés sur la vélo-voie des lacs de l'Aube.

Le premier d'environ 35 kilomètres de Saint Julien les Villas à Lusigny et retour, le second d'environ 55 kilomètres de Saint Julien les Villas à Géraudot et retour et le troisième d'environ 95 kilomètres de Saint Julien les Villas à Dienville et retour.

Les départs se feront au début de la vélo-voie des lacs à Saint Julien les Villas à 11h pour le 1^{er} parcours, 10h30 pour le 2nd parcours et 9h pour le 3^{ième} parcours.

Organisateur : « OPPELIA-ALT10 ».

Participation : La participation se fait uniquement sur inscription, avant le 1er juin. Les mineurs devront obligatoirement avoir une autorisation parentale. Le nombre maximum de participants est fixé à 99 personnes.

L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date limite dès ce nombre atteint.

Equipement : Chaque participant prévoira des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (vêtements de pluie, casquette, crème solaire etc...), des équipements de sécurité (casque) et des équipements de réparation (Chambre à air et pompe).

Repas : Chaque participant prévoira un pique-nique et suffisamment d'eau (1 à 2 litres en fonction de la météo et du parcours choisi) pour le parcours et le repas

Conditions d'annulation : La manifestation aura lieu par tous les temps (sauf avis préfectoral).

Après la date limite fixée au 1er juin 2023 toute inscription est définitive.

Responsabilité et assurance : L'association OPPELIA-ALT10 est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation.

L'inscription vaut déclaration de bonne santé. Les chiens ne sont pas admis même tenus en laisse.

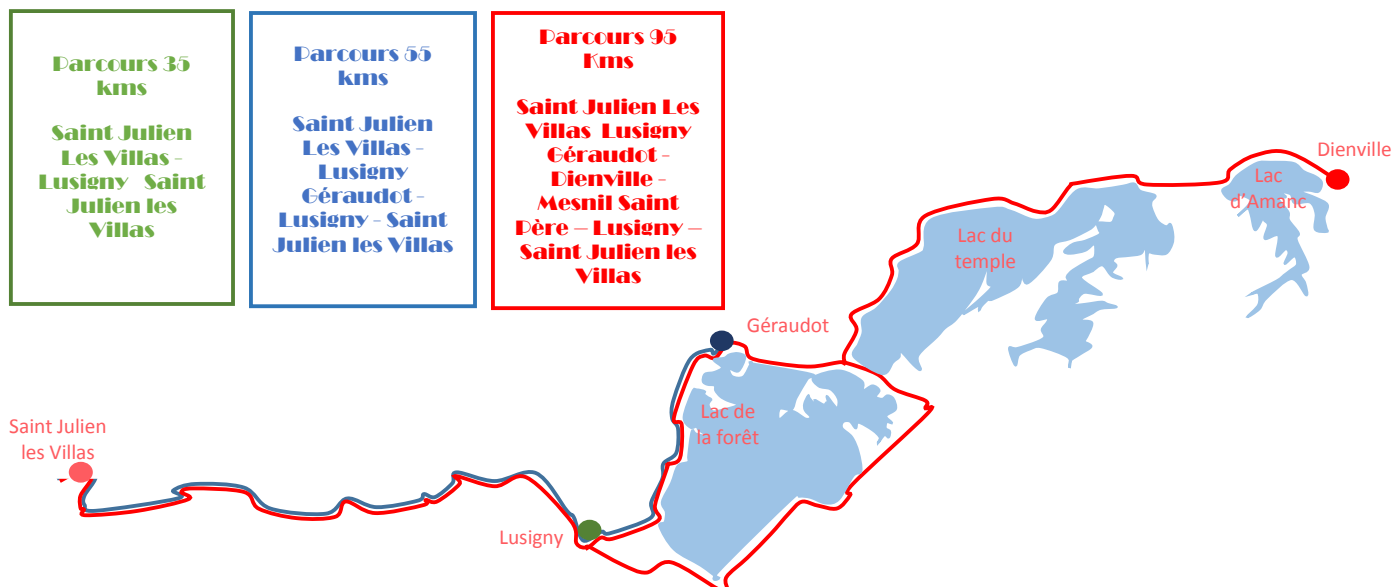
Sécurité : Les participants devront respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons et des autres usagers de la vélo voie.

Droit à l'image : Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Consigne : Chaque participant se verra remettre un plan du parcours choisi. Un numéro de téléphone mobile y sera joint à utiliser en cas de problème ou d'urgence durant la randonnée vélo.

Environnement : Pour le respect de l'environnement, nous demandons aux participants de ne laisser aucun déchet le long du parcours. Des poubelles sont à la disposition des participants à chaque étape.

Acceptation du règlement : L'inscription vaut acceptation du présent règlement donné et lu au moment de l'inscription.



OPPELIA-ALT10 organise une randonnée cycliste sur la vélo-voie des lacs le vendredi 23 juin au départ de Saint Julien les Villas.

Trois parcours sont proposés au départ de Saint Julien Les Villas à hauteur du N° 1 route de Baires

Le bulletin d'inscription ci-après doit être rempli et signé pour pouvoir participer à la randonnée sous le couvert de OPPELIA-ALT10.

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du règlement de la randonnée ci-contre.

Merci de choisir le parcours que vous souhaitez effectuer et rendre ce bulletin au secrétariat de l'ALT10.

Pour plus d'informations : 03.25.80.56.01

Bulletin d'inscription



<https://forms.gle/4oczYFcntypxango9>